SÉANCE DU 4 JUILLET 2016 COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE

<u>Présents:</u> Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, RIGAULT, ROGER Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, PARIS, PHILIPPON, R, TONDEREAU

Absents: Mme MARTY qui est excusée

Mr RHENY qui a donné pouvoir à Mme FARNIER Mr LE MENER qui a donné pouvoir à Mme RIGAULT Mr POUSSE

Secrétaire: Mme Sabine FARNIER

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 30 Mai 2016 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- <u>2016/033 - horaires garderie année scolaire 2016-2017</u>

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr Didier FIRMAIN en charge des affaires scolaires. Ce dernier informe les membres présents que de nouveaux horaires de garderie ont été mis en place lors de la rentrée scolaire de 2013 suite à plusieurs demandes de parents.

Il est proposé de reconduire ces horaires en période scolaire pour la rentrée 2016/2017, à savoir :

- 7h00 8h50 pour le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin
- 16h30 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 12h00 13h00 pour le mercredi midi

Mr PARIS demande si ces horaires conviennent aux parents, Mr BORDE lui répond que oui et que certains créneaux ne sont pas forcément utilisés mais que c'est utile pour certains parents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire ces horaires pour l'année scolaire 2016/2017.

- <u>2016/034- tarifs garderie année scolaire 2016-2017</u>

Mr FIRMAIN informe qu'une hausse de 2% est proposée pour les tarifs de la garderie et que c'est ce qui est également appliqué dans les deux autres communes du RPI. Mr PARIS demande pourquoi il n'y a pas de tarif matin et soir pour les Hors Communes, Mr FIRMAIN lui répond que très peu d'enfants hors commune viennent à la garderie le matin et le soir. Mme RIGAULT dit que le tarif pour le créneau 7h-7h30 est le même pour les communes et hors-communes et que s'il est peu utilisé, on pourrait plus l'augmenter au niveau du tarif ou le supprimer. Mr FIRMAIN lui répond que si l'on supprime ce créneau il faudra diminuer le temps de l'agent concerné, alors que si ce créneau n'est pas forcément utilisé cela lui permet de préparer ces activités en amont. Mme FARNIER dit que ces heures font parties de son contrat, Mr FIRMAIN informe que si l'on supprime le créneau il faut trouver à l'agent une autre occupation tout en tenant compte de son autre activité ce qui n'est pas forcément facile. Mme FARNIER répond qu'à la rentrée ce créneau sera peut-être plus utilisé par les nouveaux enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs suivants :

	2016	2017
-Pour les enfants habitant la commune		
- 7H00 à 7H30	1.02 €	1.04 €
- 7 H 30 à 8 H 50	2.04 €	2.08 €
- 8H30 à 8H50	0.80 €	0.82 €
- 16 H 30 à 18 H 30	2.04 €	2.08 €
-Matin et soir (7h30-8h50 et	: 16h30-18h30) 2.98 €	3.04 €
- 12H00 à 13H00 le mercred	i 1.02 €	1.04 €
-Pour les enfants hors commune		
- Matin (7h00 – 7h30)	1.02 €	1.04 €
- Matin (7h30 – 8h50)	2.75 €	2.81 €
- Soir (16h30-18h30)	2.75 €	2.81 €
- 12H00 à 13H00- mercredi	1.02 €	1.04 €

- <u>2016/035- approbation règlement intérieur cantine et garderie pour l'année scolaire 2016/2017</u>

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier les règlements de la cantine scolaire et de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire afin que les règles soient clairement respectées et établies pour chacune des parties.

Mr FIRMAIN informe qu'il a été nécessaire de revoir certaines choses dans le règlement de la cantine et de la garderie et que cela a été vu avec la commission des affaires scolaires. Il explique que le règlement de la garderie est resté en l'état. Cependant concernant la cantine plus de modifications ont été apportées concernant les absences et la situation des parents. Mr BORDE dit que c'est une mise au point qui a été faite. Mme FORTIN demande comment on va pouvoir refuser des enfants à la cantine, Mme ANSERMINO est d'accord. Mr FIRMAIN dit qu'il a fallu faire un choix et Mr BORDE dit que les enfants scolarisés à la Chapelle sont grands. Mme FARNIER dit que la question s'est posée en commission. Mr FIRMAIN dit que lorsqu'ils seront au collège ce ne sera pas la même chose. Mme RIGAULT dit que les parents sont surpris du prix que la commune paie au prestataire et du prix que l'on facture, et que l'on devrait informer les parents que la commune prend une partie en charge. Mr BORDE lui dit que si on fait cela on n'est plus dans la légalité, en effet le contrôle de la légalité pourrait nous retoquer et on ne pourrait plus préserver cette « action sociale » qui est faite aux parents. Mr BORDE dit qu'il vaut mieux communiquer oralement sur cet aspect. Mr FIRMAIN informe que c'est le secrétariat de mairie, à partir de la rentrée, qui communiquera au cantinier le nombre de repas

tous les matins et que ce sera plus simple. Mr FIRMAIN dit que l'on a été obligé de tout noter pour éviter d'être embêter même si cela n'empêchera pas.

Monsieur le Maire présente le règlement pour la cantine scolaire et le soumet à l'approbation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2016/2017.

2016/036- tarifs cantine adulte année scolaire 2016-2017

Monsieur FIRMAIN informe les membres présents qu'il convient de fixer les tarifs de cantine pour les repas adultes pour l'année scolaire 2016-2017.

Monsieur le Maire rappelle également que la gratuité du repas est effectuée pour les agents assurant la surveillance des élèves et le service de la cantine et qui de ce fait se trouvent dans l'obligation de déjeuner sur place pendant leurs horaires de service.

Mr PARIS demande qui sont les adultes qui mangent à la cantine, Mr FIRMAIN lui répond que ce sont les institutrices. Il informe également qu'il y a très peu de perte dans les assiettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif adulte à 4.40 € pour l'année scolaire 2016/2017.

- 2016/037- tarifs cantine enfant année scolaire 2016-2017

Monsieur FIRMAIN informe les membres présents qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine pour les enfants pour l'année scolaire 2016-2017.

Les années passées, les tarifs étaient fixés en accord avec les communes du regroupement scolaire, à savoir Landes Le Gaulois et Villefrancoeur. Cette année une hausse de 2% est proposée ce qui conduit le prix à 2.80€ pour les enfants mangeant le lundi, mardi, jeudi et vendredi et à 3.00€ pour les « autres cas »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs suivants :

- 2.80€ pour les enfants mangeant le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 3.00€ pour les « autres cas »

- 2016/038- demande de subventions

Monsieur le Maire informe avoir reçu les demandes de subventions suivantes :

- ADMR
- BTP CFA Loir et Cher
- Association AC !41

Mme FARNIER prend la parole et lit le courrier de demande de l'ADMR. Elle informe que l'année dernière le conseil n'a rien donné car on adhère au CIAS du Blaisois. Mr BORDE dit que le CIAS et l'ADMR sont en concurrence mais qu'ils sont aussi bien l'un que l'autre et que c'est très personnel de faire un choix. Mme FORTIN est d'accord. Mr BORDE rappelle que ce n'est pas à la commune de subventionner une association privée car le même service est rendu avec le CIAS qui est un service de l'Agglo. Auparavant, la commune donnait car le CCAS ne faisait pas la même chose et que c'est un

vaste sujet. Mr FIRMAIN demande si le CIAS vient aussi à domicile pour les soins, Mme FORTIN lui répond que c'est pareil et que certains habitants de la commune prennent leur repas avec le CIAS. Mr PARIS dit que c'est une question de personne.

Mme FARNIER lit le courrier de demande du BTP CFA. Mr BORDE précise que jusqu'à présent on ne donnait pas. Mme FARNIER dit que la région participe, Mr PARIS précise qu'ils ont eu beaucoup de subventions pour leur grand projet et que c'est important pour qu'ils puissent continuer à travailler. Mr FIRMAIN lui répond que c'est parce que le site actuel du BTP CFA est à risque et qu'il est en face d'un site SEVESO et que le nouveau site sera construit plus loin. Mr BORDE demande ce que les élus veulent faire. Mr PARIS et Mme FORTIN propose de donner une subvention.

Mme FARNIER lit le courrier de demande de subvention d'AC !41. Mme RIGAULT demande si c'est une association de Blois, Mme FARNIER lui répond oui. Mme FORTIN demande si elle intervient sur la commune, Mme FARNIER lui dit que c'est ce qui écrit dans le courrier. Mr PARIS dit que c'est une association pour les chômeurs de Blois et qu'il faut que les gens se déplacent et qu'ils ne peuvent venir qu'une fois par semaine. Mr BORDE dit qu'il n'y a rien d'officiel sur la demande. Mme FARNIER précise que la demande a été faite sur papier libre et qu'il n'y a aucun document (budget, compte rendu d'AG) de fourni avec. Mr BORDE dit que le problème c'est que l'on ne sait pas qui peut bénéficier de ce service sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner à l'ADMR et à l'Association AC !41.

Après en avoir délibéré, par 3 voix pour, 7 abstentions et 3 voix contre au 1^{er} tour et par 3 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions au 2nd tour, le conseil municipal décide de ne pas donner au BTP CAF de Loir et Cher.

- <u>Divers</u>

- Mr BORDE informe que la commune a reçu un dossier pour inscrire une équipe au défi inter-entreprises qui se déroulera le 16 septembre prochain et propose aux élus de participer.
- Mr BORDE informe qu'une demande de subvention avait été faite auprès d'Agglopolys pour la manifestation Chantelune et qu'une réponse négative est parvenue en mairie. Il informe également que la société VIATEC a envoyé un chèque de 50€ pour aider à cette manifestation et tient à l'en remercier.
- Mr BORDE informe que la commune a reçu la Marianne de bronze du civisme et qu'il a été récupérer le diplôme vendredi 1^{er} Juillet en préfecture. Cette distinction nous a été donnée à l'occasion du taux de participation aux dernières élections régionales. Il indique que Champigny en Beauce a reçu deux médailles d'or dans la catégorie des communes de moins de 500 habitants. Mme FARNIER ajoute que Tourailles a également obtenu l'argent.
- Mr BORDE informe avoir reçu un courrier d'Agglopolys dans le cadre du suivi du dossier du pont de Montigny suite à sa rencontre avec Mrs DEGRUELLE et

PANNEQUIN, où il a été évoqué la réalisation par Agglopolys du test de poids sur ce pont. La réponse d'Agglopolys est positive mais il n'est pas précisé quand seront effectués les tests. Mr TONDEREAU dit qu'ils prennent déjà en charge les frais et que c'est bien.

- Mr BORDE informe qu'Agglopolys a également envoyé un courrier en mairie concernant le PLUi HD et demande si la commune a des modifications simplifiées à faire en attendant l'élaboration de ce document. Mr BORDE dit que si l'on a une petite rectification à faire on le pourrait.
- Mr BORDE informe qu'il y a 84 personnes d'inscrites au repas du 14 Juillet. Mme ANSERMINO dit qu'il y en avait plus avant, Mme FARNIER lui répond que c'est quand c'était moins cher. Mme FORTIN dit que le repas n'est pas cher. Mr BORDE répond que certaines personnes ne viendront que pour le bal. Mr BORDE informe que l'on va acheter des plateaux pour que les gens se servent ce sera plus simple. Mme RIGAULT évoque les verres recyclables que l'on pourrait consigner 1€ comme lors d'autres manifestations ou que les gens peuvent garder. Elle informe avoir demandé un devis pour son travail et que pour 500 verres ça coûte environ 250€. Elle dit que les verres en plastiques ne seront bientôt plus vendus.
- Mme ROGER informe qu'elle a été à l'AG du Tennis de Table et dit que le président n'était pas au courant qu'elle représentait la commune. Mme FARNIER lui répond qu'elle l'a personnellement informée qu'elle-même ne serait pas là mais que quelqu'un serait présent. Mme ROGER annonce que Mr LEGER, actuel président, démissionne et que c'est Mr LECUIR qui prend la suite. Elle informe qu'il a été évoqué un problème avec le seuil du local où ils rangent leurs tables et qu'il faudrait refaire. Mr FARNIER dit que la commune n'a pas les clés du local.
- Mme FARNIER évoque le courrier qui a été fait conjointement par elle et Mr BORDE concernant la fermeture de la cuisine de la salle Pierre Cellai suite au problème rencontré avec les associations qui laissent leurs bouteilles vides.
- Mr PARIS informe que les Pédaleurs du dolmen ont été « chagrinés » que personne de la municipalité n'ai été à la brocante en tant qu'élu puisqu'il leur a été demandé de « reprendre » la brocante. Mme FARNIER lui répond qu'elle les a félicités lors de la réunion pour le planning des salles fin juin. Mr TONDEREAU lui répond à Mr PARIS que beaucoup d'élus ont été à la brocante.
- Mr PARIS évoque les inondations et notamment les aides accordées par le département et demande si la commune a fait quelque chose. Mr BORDE lui répond que cette aide était pour les nécessiteux et que la commune n'est pas concernée. Et qu'il a été fait le nécessaire pour que la commune soit classée en catastrophe naturelle par la préfecture pour que les gens puissent être indemnisés par leur assurance. Mme FORTIN demande si beaucoup de gens ont été touché, Mr BORDE lui répond qu'une famille a été inondée mais que l'on n'a pas de nouvelles. Mme RIGAULT explique que les gens concernés ont leur maison sur une source.

- Mr PARIS souhaite évoquer le mail envoyé par Olivier POUSSE concernant la tonte effectuée par le conseil départemental le long de la déviation et demande pourquoi cela n'a pas été fait côté rue de Blois le long de la desserte allant à la Caboche. Mr BORDE lui répond qu'il ne sait pas mais que la commune tond déjà le rond-point alors que ce n'est pas à nous de le faire, mais que cet endroit est sécurisé pour les agents au contraire des bas-côtés. Mme FORTIN demande si ce sont les agents de la commune qui ont fauché les bas-côtés de la déviation au carrefour de Landes suite au mail d'Olivier POUSSE. Mr BORDE lui répond non, que c'est le conseil départemental qui l'a fait.
- Mr BORDE informe que le prochain conseil sera le 12 Septembre 2016 à 18h30.

La séance est levée.